

Stéréotypes liés au handicap ou la maladie : comment déconstruire ?

Selon le Larousse, un **stéréotype** est une expression ou **opinion toute faite**, sans aucune originalité. C'est aussi une caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine. Ainsi, les personnes dites « valides » perçoivent généralement la société et l'environnement d'un **point de vue validiste** et voient les personnes en situation de handicap selon des **critères** principalement **médicaux** et en termes de capacités par rapport à une personne valide.

Le validisme, c'est un monde construit par des personnes valides, pour des personnes valides et capables où des discriminations sont établies sur base de capacités humaines, psychologiques, intellectuelles ou physiques et où les personnes en situation de handicap sont oubliées⁽¹⁾.

Handicap, de qui parle-t-on ?

En Belgique, les **personnes en situation de handicap sont recensées selon leur degré d'autonomie et de dépendance**. Mais c'est la partie visible de l'iceberg, car nombreuses sont celles qui ne le sont pas aux yeux des différentes législations. Elles ne peuvent alors pas bénéficier d'allocations ou de compensations, ou tout simplement d'une reconnaissance de leur situation de vie. Ainsi, plus de **593.440 personnes ont une reconnaissance de leur handicap auprès de la Direction. 230.703 d'entre-elles reçoivent chaque mois une allocation de remplacement de revenus et/ou d'intégration (ARR/AI)⁽²⁾**. Ce chiffre sous-estime largement la population concernée par le handicap (**voir fiche 6 – Faire reconnaître son handicap, pas si évident ?**)

Les **statistiques européennes montrent qu'il y a entre 24 et 29 %⁽³⁾ de la population belge qui ont des limitations durables ressenties dans les activités en raison de leur état de santé. Cela représente plus de 3 millions de Belges.**

Le handicap est multiple :

- troubles psychiques ;
- troubles de l'apprentissage ;
- handicap mental ;
- handicap physique ;
- handicap sensoriel ;

La dignité : un droit oublié ? Trop de mécanismes précarisent et excluent les personnes en situation de handicap

Une campagne Esenca

Avec le soutien de

- polyhandicap ;
- maladies chroniques ou dégénératives.

La notion de handicap évolue avec le temps et les mentalités. D'handicapés, on parle aujourd'hui de personnes en situation de handicap en insistant sur l'environnement inadapté et non plus en mettant l'accent dans le chef de la personne... Ainsi, nous reprenons la définition reprise dans la Convention ONU des droits des personnes handicapées : « Sous l'expression «personnes handicapées» on entend les «personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres» ».

80% des handicaps surviennent en cours de vie : maladies, accidents... et ne sont pas existant depuis la naissance. Stéréotypes, vous voyez de quoi je parle?

Comment voudriez-vous que l'on vous voie ? Vous ou votre handicap ? Le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes est parfois lourd de **stéréotypes**, de peurs, de méconnaissances, d'idées toutes faites ! **En voici quelques-uns :**

Reconnaissez-vous automatiquement qu'une personne est en situation de handicap quand vous la croisez ?

Oui et non : 80 % des handicaps ne se voient pas, il est invisible et vous croisez régulièrement des personnes en situation de handicap sans aucun signe extérieur de handicap comme la voiturette, la canne blanche...

Toutes les personnes sourdes pratiquent-elles la langue des signes ?

Non ! Certaines signent, d'autres oralisent ou lisent sur les lèvres.

Les personnes aveugles ne peuvent pas utiliser de smartphones ?

Non. Certains smartphones disposent d'une option d'accessibilité qui permet de lire l'écran à haute voix.

Toutes les personnes en situation de handicap recevant une ARR/Ai vivent-elles bien ?

Non ! Le montant maximum de l'Allocation de Remplacement de Revenus est nettement inférieur au montant du seuil de pauvreté et ne permet pas de vivre dignement.

Les personnes en situation de handicap mental ne peuvent pas voter.

Non ! Elles peuvent voter. Le vote est accessible à tous, c'est mentionné dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique. Seules les personnes internées et les personnes déclarées incapables de voter par un juge de paix n'ont pas le droit de voter en Belgique.

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas travailler.
NON ! C'est la peur du handicap, de l'état de santé, les préjugés sur leurs compétences, etc. qui freinent l'engagement. La méconnaissance des aménagements qui sont possibles pour permettre leur engagement est également un frein à l'embauche.

Les femmes enceintes, les parents avec poussette, les livreurs, les personnes de petite taille sont-ils des personnes à mobilité réduite ?

Oui ! On considère une personne à mobilité réduite dès qu'elle rencontre des difficultés pour se déplacer. On estime aujourd'hui que 40 % de la population est à mobilité réduite. Cela explique l'importance de mettre en accessibilité tous les lieux publics et privés.

Quelques propositions pour ouvrir le débat...

- Pensez-vous avoir des idées préconçues sur les personnes en situation de handicap ? Lesquelles ? Comment les déconstruire ?
- Trouvez quelques exemples de validisme dans tous les domaines de la vie (l'espace public, la politique, la culture, les propos médiatiques, les loisirs, etc.) et tentez de comprendre en quoi c'était validiste et inapproprié.
- Mettez-vous en situation par groupe. Une personne affirme un stéréotype lié au handicap (personnel ou non) et cherchez comment y répondre de manière constructive.

(1) <https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/>

(2) <https://handicap.belgium.be/fr/rapport-annuel-2022-progres-et-innovation#:~:text=593.440%20personnes%20ont%20une%20reconnaissance,ont%20%C3%A9t%C3%A9%20d%C3%A9livr%C3%A9es%20en%202022>

(3) Conseil Européen. 2022. « Infographie – Le handicap dans l'UE : faits et chiffres » . <https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/disability-eu-facts-figures/#:~:text=Belgique%2027%2C2%20%25>